

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Ligne directrice sur la divulgation de renseignements radiologiques sur les biens immobiliers

Renseignements radiologiques disponibles sur demande

Tout membre du public peut désormais obtenir des renseignements radiologiques historiques sur les biens immobiliers de Port Hope en présentant une demande au Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA) ou à l'Installation de gestion des déchets radioactifs à long terme (IGDRLT) de Port Hope.

La *Ligne directrice sur la divulgation de renseignements radiologiques sur les biens immobiliers* permet aux propriétaires et aux non propriétaires d'obtenir des renseignements radiologiques contenus dans les dossiers de biens immobiliers que détient l'Énergie atomique du Canada limitée (EACL).

La ligne directrice a été élaborée à la suite des modifications apportées à *Loi fédérale sur la responsabilité* du gouvernement du Canada et de l'engagement pris en août 2009 par Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) de revoir ses politiques de divulgation de renseignements. Dans le passé, seuls les propriétaires de biens immobiliers ou les personnes détenant une autorisation des propriétaires pouvaient obtenir ces renseignements.

Il faut souligner que, si la ligne directrice garantit que les renseignements radiologiques contenus dans les dossiers seront divulgués, elle demeure assujettie aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les renseignements personnels tels que le nom des anciens propriétaires ou des locataires et la correspondance avec les agents immobiliers ou les avocats seront rayés (supprimés) avant de divulguer le reste des renseignements accessibles.

Être précis accélère le traitement des demandes

Les personnes qui désirent obtenir des renseignements radiologiques sur un bien immobilier peuvent choisir entre trois types de renseignements :

Lettre d'état radiologique (LER)

Ce type de renseignements est le plus fréquemment demandé, lorsque des biens immobiliers sont mis en vente dans le quartier 1 de Port Hope. Une LER résume les activités de contrôle et indique si du sol contaminé a été enlevé de la propriété et à quel endroit et comment l'état radiologique des biens immobiliers se compare aux niveaux de fond naturels et aux critères radiologiques.

Renseignements précis dans un dossier

Un demandeur peut s'intéresser uniquement à des renseignements précis sur un bien immobilier tels que les niveaux de radon dans le sous-sol ou l'état radiologique du bien immobilier au cours d'une période précise. Sa demande sera plus rapidement traitée s'il y précise ces renseignements.

Dossier complet de bien immobilier

Le bureau fournira un exemplaire du dossier complet sur demande. Toutefois, comme pour les autres demandes, tous les renseignements jugés personnels y seront rayés (supprimés).

Points saillants de la ligne directrice :

- L'accès porte sur environ 4 000 dossiers que détient EACL sur des biens immobiliers privés et publics;
- Les propriétaires de biens immobiliers seront informés par courtoisie, lorsqu'une demande de renseignements sera présentée par des non propriétaires et il leur sera offert les mêmes renseignements que ceux réclamés par les demandeurs.
- Pour les demandes formulées par des non propriétaires, il sera proposé aux demandeurs et aux propriétaires d'assister à une réunion avec le personnel au cours de laquelle les renseignements seront expliqués.
- Les propriétaires qui s'opposeront à la divulgation de renseignements seront adressés au Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'EACL auquel ils exposeront leurs préoccupations;
- Le nom du demandeur de renseignements ne sera pas dévoilé;
- Le délai de réponse à une demande de renseignements dépendra de la complexité de la demande et du dossier. Le bureau fera de son mieux pour répondre aux demandes normales de LER dans les quelques jours suivant leur réception. Les autres demandes seront satisfaites dans les deux semaines. Toutefois, ces délais risquent d'être beaucoup plus longs, s'il faut plus de temps pour examiner un dossier complexe.
- La plupart des demandes seront traitées gratuitement, mais les demandes complexes seront adressées au Bureau de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels d'Énergie atomique du Canada limitée et ses frais préétablis pourraient s'appliquer.

Les formulaires de demande de renseignements sont disponibles aux adresses suivantes :

- **Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité :**
196, chemin Toronto, Port Hope
905-885-9488; Site Web : www.llrwmo.org
- **Installation de gestion des déchets radioactifs à long terme de Port Hope :**
5, rue Mill Sud, Port Hope, 905-885-0291; Site Web : www.phai.ca